

N°15-12-71

L'an deux mil quinze, le jeudi 17 décembre à 19 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2015.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C. (reçoit pouvoir de D. BEE)

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; LANCE R. (reçoit pouvoir de B. WALLET) ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; VASSEUR G. ; TELLIER C. ; LEMAITRE W. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Madame WESTENHOEFFER V.

Messieurs WALLET B. (donne pouvoir à R. LANCE) ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; HOCHART J.L. ; BEE D. (donne pouvoir à C. LEMAIRE)

Absents :

Messieurs GARENAUX M. ; CHARLEMAGNE V. ; GALLET J.M.

Monsieur Bruno FOURRIER est élu secrétaire.

**OBJET : STRATEGIE NUMERIQUE – CREATION D'UN POSTE MUTUALISE EXPERT
DES SYSTEMES D'INFORMATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES A
L'ECHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER**

Rapporteur : Christian LEROY

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a engagé avec les intercommunalités du Pays de Saint-Omer et l'appui technique de l'Agence d'urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure, une dynamique ambitieuse sur le numérique, consciente de ses effets sur l'aménagement du territoire, le développement économique et les services à la population.

A travers l'adoption fin 2014 de la nouvelle stratégie numérique du Pays de Saint-Omer, les intercommunalités ont réaffirmé leur ambition d'engager le territoire dans la voie de l'innovation au service de la mutation économique et du mieux vivre pour les habitants.

Cette stratégie se traduira à partir de 2015 par la réalisation d'actions sur la création d'infrastructures télécom, de services innovants aux professionnels ou à la population, sur les usages et l'appropriation des nouvelles technologies pour le grand public.

Pour mettre en œuvre ce plan ambitieux et pour renforcer leur ingénierie informatique, les intercommunalités du Pays de Saint-Omer ont décidé de mutualiser le recrutement d'un cadre A "expert des systèmes d'information et nouvelles technologies" dont le poste sera rattaché à la CASO.

Ces principales missions seront les suivantes :

- L'expertise permanente sur les systèmes d'information auprès des intercommunalités du Pays de Saint-Omer

- L'appui administratif technique et financier de la mise en œuvre des projets de la stratégie numérique du Pays de Saint-Omer.

Le coût global de ce poste mutualisé sera réparti entre les différentes intercommunalités, selon la clé de répartition établie à l'échelle du Pays de Saint-Omer.

Une convention sera signée avec les différentes intercommunalités.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

***VALIDE** la création d'un poste mutualisé "expert des systèmes d'information et nouvelles technologies", catégorie A (ingénieur territorial ou attaché territorial) à temps complet,*

***AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec les différentes intercommunalités.*

*Pour extrait conforme.
Le Président,*

